

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 JUILLET 2009

*Etaient présents sous la présidence du Maire, Marcel Spilmann :*

François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Nancy Molières, Arnaud Paulet, Denis Philippe, Anne-Marie Frère, Yannick Laurent, Eddy Godon, Patricia Honnet, Ninetta Nuninger, Nicolas Mennetrier, Alain Kanarosky, Robert Cohen, Geneviève Muller, Anita Pinet.

*Absents excusés :*

Clément Continant donne pouvoir à Christine Robillard

Robert Besançon donne pouvoir à Nancy Molières

Denis Petitet donne pouvoir à Arnaud Paulet

Cristelle Chantier donne pouvoir à Denis Philippe

*Secrétaire de séance :* Eddy Godon

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2009. Il est ensuite passé à l'ordre du jour, auquel le conseil accepte, sur proposition du maire, d'ajouter un rapport relatif à la demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du logement communal.

***Le Conseil Municipal accepte :***

- d'accorder sa garantie à Mon Logis pour le prêt de 955 205 € qu'il contracte pour acquérir 6 logements rue Jeanne d'Arc, et ce à hauteur de 50 % (durée 40 ans au taux de 2.35 %). Mr Noblot, à ce sujet précise que certains aménagements prévus au permis de construire ne sont toujours pas réalisés et qu'il conviendra de s'assurer que les réclamations effectuées aient été suivies d'effet avant d'adresser la délibération.
- de lancer (1 abstention) parallèlement une procédure de modification et de révision du PLU selon le schéma suivant :
  - une procédure de révision simplifiée (n°2) destinée à faire évoluer les principes d'aménagement et les limites de la zone 1AUA dite «La Jonchère» et ce dans le but de favoriser une meilleure organisation de cette zone et notamment des espaces verts
  - une procédure de modification pour permettre le passage de secteurs de la zone IIAUA à la zone IAUA et la mise à jour du règlement
  - par ailleurs, une réflexion sur l'urbanisation du hameau de Grange l'Evêque en intégrant une nouvelle étude de cohérence urbaine, comprenant les secteurs dits "les Caves", "les Nozots" et "les Clos" sera menée
- l'acquisition des parcelles cadastrées AP 226 et 405 pour une surface totale de 779 m<sup>2</sup> au prix de 1.20 € le m<sup>2</sup>, représentant une dépense totale de 934.80 €
- la cession à titre gratuit d'une parcelle de 11 m<sup>2</sup> à Mr Saget dans le cadre de l'alignement de la rue des Maisons Brûlées, et ce à sa demande, pour lui permettre de réaliser sa clôture
- la cession à Mr Cicchy des parcelles cadastrées ZW 145 à 148

Par ailleurs, et pour information, le conseil municipal est informé que le maire a accepté d'exercer son droit de préemption lors des déclarations d'intention d'aliéner suivantes reçues dernièrement en mairie :

acquisition de la parcelle AL 76 pour 1190 m<sup>2</sup> au prix de 500 €

acquisition de la parcelle ZO 72 pour 3190 m<sup>2</sup> au prix de 2 500 €

- la rétrocession de la concession située dans le carré 2 – n°75, à titre gracieux, à la demande des ayants droits
- la création (1 abstention) d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2009. Mr Cohen s'interroge sur l'opportunité de recruter un responsable pour le service technique. Mr le Maire lui répond que le budget ne permet pas d'augmenter encore la masse salariale. Jean-Paul Fauconnet vote pour la création du poste mais demande au maire de ne pas nommer l'agent pour le moment, compte tenu des objectifs qui lui ont été fixés. Il préfère attendre pour voir s'ils seront réalisés.

- De prendre acte du rapport annuel 2008 présenté par les syndicats suivants :
  - syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Macey-Montgueux
  - syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Saint Lyé – Payns
  - Syndicat intercommunal d'assainissement de Barberey-St-Sulpice – Saint-Lyé
- de verser une avance de 1 600 € au RPI de Macey-Montgueux-Grange l'Evêque pour l'aider à financer son projet d'école numérique rurale en attente des subventions et de l'inscription du crédit correspondant au budget du RPI. Ce projet comprend l'équipement de l'école en ordinateurs, la fourniture d'un tableau interactif, une connexion à internet haut débit et la mise en réseau et en sécurité du système.  
Mr Kanarosky soulève qu'il n'y a toujours pas l'ADSL à Grange l'Evêque et se demande comment se projet pourra se réaliser – le maire lui répond qu'il y a beaucoup de demandes, et que pour le moment le RPI n'est pas certain d'être retenu.
- le conseil municipal accepte de voter le texte du vœu présentée par elle demandant la défense des intérêts de l'ONF, dont le projet de réforme mis en œuvre par l'Etat aura pour conséquence de réduire le service rendu aux communes.
- de solliciter une subvention du conseil général pour l'aider à financer les travaux de rénovation du logement situé au dessus de la fleuriste, en complément de celle de la Région et de la subvention parlementaire.

Pour terminer, le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises sur la liste électorale, sachant qu'il l'effectue à raison de deux électeurs par bureau : la commune de Saint Lyé devant désigner 6 électeurs.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### **Le Maire**

- prochain conseil municipal : 9 septembre
- la commission de recrutement a reçu trois candidats pour le poste de policier municipal – le lauréat sera reçu une seconde fois pour négocier les conditions de la mutation – prise de service possible fin septembre

### **Jean-Paul Fauconnet**

- prochaine réunion pour la révision du PLU le 8 septembre à 8h30
- les élus de Saint Lyé délégués au SIGE sont invités à se réunir le 31/8 pour travailler sur le projet de modification des statuts

### **Alain Kanarosky**

- il signale au conseil municipal l'annulation du comité syndical de Grange l'Evêque prévu le 6 juillet à la demande de la commune de Macey au motif que la préfecture n'a toujours pas donné son avis sur le projet de modification des statuts.
- Il demande au maire la suite réservée au projet de modifier le nom de la voie « impasse des clos » - le maire répond qu'il attend la réponse de la chambre de commerce et d'industrie sur les obligations du transporteur concerné par cette modification

### **Robert Cohen**

- il demande s'il est possible de prévoir la réfection des peintures de la salle des fêtes : Mr Noblot lui répond que cette dépense n'est pas prévue au budget, et qu'elle pourra être proposée dans le cadre du budget 2010.
- Il s'interroge sur le fait que le service technique tond les bas côtés dont la charge revient aux propriétaires- Mr Noblot lui répond que cette action est exceptionnelle et qu'elle est rendue nécessaire pour permettre le nivellement de ces trottoirs
- Il déplore avoir demandé à plusieurs reprises certains petits travaux au service technique qui n'ont jamais été suivis d'effet (poteau tordu, avaloir à nettoyer). Mr Noblot demande que toute demande émanant des élus soit formalisée par un ordre de service qui devra transiter par le maire ou lui même, ceci afin de permettre un meilleur suivi

Le Maire,

Marcel SPILMANN